



CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

Liste des pièces à fournir pour l'immatriculation D'une Entreprise Individuelle au Répertoire des Métiers

DIRIGEANT :

- Attestation de non condamnation (pièce jointe n°1).
- Photocopie de la carte d'identité en cours de validité à défaut copie du passeport ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois.
- Attestation de communication à des tiers des listes de personnes immatriculées au Répertoire des Métiers (pièce jointe n°3).
- Photocopie du livret de famille et si contrat de mariage copie de celui-ci.
- Attestation délivrance information donnée au conjoint – pièce jointe n°4 - (uniquement en cas de mariage sous le régime de la communauté).
- Pour les personnes de nationalité étrangère, copie du titre de séjour autorisant l'exercice d'une profession indépendante.
- Si création EIRL : imprimé PEIRL, déclaration d'affectation du patrimoine, état descriptif des biens..

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

- Diplôme(s) dans la profession à défaut copie de 36 bulletins de salaires.
- Formulaire JQPA (cerfa n°14077)
- Immatriculation en tant que travailleur indépendant au moins 3 ans pour la même activité.

LIEU D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE

- Propriétaire des locaux : attestation de propriété ou copie de taxe foncière du local où est exercée l'activité **ou** si construction, copie du permis de construire **ou** si acquisition d'un fond, copie de l'acte d'achat.
- Locataire des locaux : copie du bail commercial **ou** autorisation du propriétaire - pièce jointe n°2- (joindre justificatif de propriété type taxe foncière si double immatriculation) pour le siège administratif de l'entreprise **ou** si hébergé à titre gracieux, attestation sur l'honneur signée par l'hébergeant et justificatif de propriété de celui-ci.
- Si achat/cession d'un fonds, copie de l'acte d'achat/cession **ou** si location gérance copie du contrat de location gérance **ou** si donation copie de l'acte de donation/partage.
- Si présence d'un apprenti, copie du contrat d'apprentissage.
- Déclaration d'existence service vétérinaire pour une activité déclarée relevant du secteur alimentaire (cerfa n°13984).
- Récépissé de dépôt de déclaration de débit de boissons.

VOLET SOCIAL / FISCAL

- Copie carte vitale
- Choix du régime fiscal

MENTION DE CONJOINT COLLABORATEUR

- Copie pièce d'identité du conjoint, attestation de non condamnation et copie de la carte vitale
- Copie du livret de Famille ou du Contrat de déclaration du PACS
- Déclaration du conjoint collaborateur (pièce jointe n°5).

REDEVANCES (frais Greffe uniquement si double immatriculation)

- 228,00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn
- 25,34 € à l'ordre du Greffe du Tribunal si célibataire (ou marié avec contrat de mariage) **ou**
33,79 € si marié sans contrat de mariage.

IL EST IMPÉRATIF DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR TOUTE FORMALITÉ
☎ 05.63.48.43.53 (Cunac) ou 05.63.48.43 74 (Castres)